## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 28 novembre 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Ardèche
Arrondissement de
Largentière
COMMUNE DE
BORNE

Le 28 novembre 2021 à 10h le conseil municipal de Borne, dûment convoqué,

## s'est réuni à la mairie de Borne.

Date de convocation : 21 novembre 2021. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 7

Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, Michel Yves, Tailland Thierry.

Absentes excusées : Gleyze Jeannine donne son pouvoir à Thierry CHAMPEL, Laborde Josette donne son pouvoir

à Thierry Champel, . Perrin Jean-Michel donne son pouvoir à Thierry Tailland.

Secrétaire de séance : Michel Yves

Pour: 7 Contre: 0 Abstention: 0

Objet : Tarif des gîtes communaux et de l'eau potable 2022.

Le Maire indique au Conseil qu'il convient de fixer les tarifs des gîtes communaux et de l'eau potable pour 2022.

Il indique que, compte tenu des augmentations des fournitures et de l'énergie, il propose une augmentation de 2% pour les tarifs des gîtes communaux et de l'eau potable pour 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du Maire et décide donc :

- D'augmenter les tarifs des gîtes communaux de Borne de 2% pour l'année 2022 par rapport aux tarifs de 2021.
- D'augmenter le tarif de l'eau potable et de l'abonnement au compteur de 2% par rapport au tarif de 2021.
- De charger le Maire de prendre toutes les dispositions pour l'application des présentes décisions.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme, Le Maire, Thierry CHAMPEL